

5BDLP
Société par actions simplifiée
au capital de 4 000 euros
Siège social : 9 Esplanade Bénévent, 42000 ST ETIENNE
953 215 209 RCS ST ETIENNE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
DU 13 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le treize novembre,
A dix heures,

Les associés de la Société 5BDLP se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire, au siège social, sur convocation adressée à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Philippe BERTHOUBE.

Madame Emilie BRUYAS est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 40 actions sur les 40 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- La feuille de présence et la liste des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

13

ED

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Modification de l'article 37 des statuts,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président,

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Jean-Philippe BERTHOUBE de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouvelle Présidente, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

Madame Emilie BRUYAS
Née à ST ETIENNE le 26 janvier 1985
De nationalité française
Demeurant 45 route d'Avernay, 42170 ST JUST ST RAMBERT

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide de supprimer de l'article 37 des statuts la nomination des premiers dirigeants sans qu'il y ait lieu de la remplacer.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIÈME RÉOLUTION

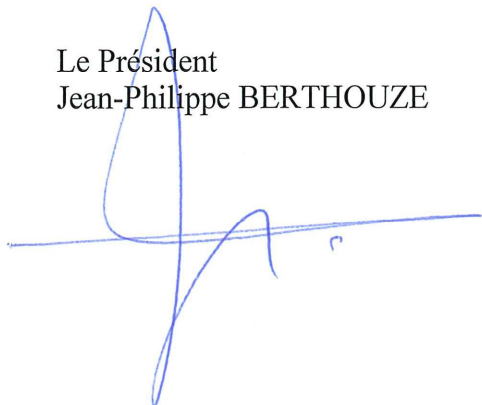
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Jean-Philippe BERTHOUBE



La secrétaire
Emilie BRUYAS¹



Bon pour acceptation
des fonctions de Présidente.

¹ Bon pour acceptation des fonctions de Présidente